

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1497

présenté par

M. Fruteau, Mme Vainqueur-Christophe , Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Letchimy, M. Vlody,  
M. Aboubacar, M. Said et M. Jalton

-----

**ARTICLE 34 A**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« afin de soutenir notamment leur accès aux marchés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La présente loi doit favoriser le développement des capacités de production des différents territoires. Dans les outre-mer, elle doit notamment favoriser l'accès aux marchés des différentes productions et la création d'emplois.